



Canada  
Province de Québec  
Municipalité St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

## RÈGLEMENT 401-2023

### RÈGLEMENT 401-2023 SUR LES TARIFS MUNICIPAUX 2024

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'adopter un règlement concernant l'imposition de tarifs pour différents services municipaux;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le règlement 401-2023 concernant les tarifs municipaux 2024.

#### Article 1

Le règlement 401-2023 abroge les règlements 388-2022 et 396-2023.

#### Article 2

Direction général, trésorerie, service du greffe

Frais d'administration	15 % par année
Intérêt sur comptes en souffrance	12 % par année
Frais pour chèque sans fonds	26,00 \$
Frais pour recouvrement solde impayé (courrier recommandé)	26,00 \$
Duplicata, factures, carte de matrice couleur, compte de taxe et autres données évaluation, etc.	1,00 \$
Travaux de recherche de documents	37,00 \$ / heure
Transmission de document par télécopie	2,00 \$
Transmission de document par télécopie interurbain	4,00 \$
Levée du non-accès (acte notarié avec le MTQ)	93,00 \$/levée

#### Article 3

Urbanisme

Demande de modification de règlement d'urbanisme	Frais d'étude de 500 \$ plus frais de publication d'avis
Personne désignée, Loi sur les compétences municipales	Coût réel majoré de 15 %
Demande de dérogation mineure	300,00 \$



#### Article 4

##### Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu

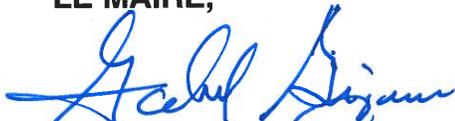
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau durant les heures normales de travail	36,50 \$
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau en dehors des heures normales de travail	57.50 \$ / heure minimum 3 heures
Location d'un fichoir durant les heures normales de travail	26 \$ / jour
Location d'un fichoir en dehors des heures normales de travail	57.50 \$ / heure minimum 3 heures
Journalier, durant les heures normales de travail	57.50 \$ / heure minimum 1 heure
Journalier, en dehors des heures normales de travail	57,50\$ / heure minimum 3 heures
Camion	94 \$ / heure
Pelle	126 \$ / heure
Caméra égout	210 \$ / heure
Niveleuse Caterpillar 140 M	183 \$ / heure plus carburant
Laveuse à pression	144 \$ / heure
Travaux de branchement en période hivernal	80 \$ / heure minimum 3 heures
Installation d'un nouveau branchement (non existant) sur un terrain vacant	50% des matériaux 57,50\$ / heure

#### Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023  
ET PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2023**

**LE MAIRE,**

  
**GABRIEL GIGUÈRE**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,**

  
**CHANTAL POULIN**